

**Arrêté temporaire n° VOI633EEB011024
Portant réglementation de la circulation**

**L'OSSIÈRE
VC 101**

Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

Vu l'arrêté de délégation n°AG354EEB280524 en date du 28 mai 2024 portant délégation de fonction et de signature à Joël MERCIER

Considérant que des travaux sur réseaux ou ouvrages électriques rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 04/10/2024 au 04/11/2024 L'OSSIÈRE VC 101

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 04/10/2024 et jusqu'au 04/11/2024, la circulation est alternée par B15+C18 L'OSSIÈRE VC 101.

Sauf contrainte de chantier, les dispositions d'exploitation de la circulation prévues seront installées à 9h00 et levées à 16h00. La circulation sera également rétablie les mercredis de 12h00 à 13h00, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés.

L'entreprise se chargera de l'information auprès des riverains de cette restriction de circulation et de stationnement.

Elle devra mettre en place obligatoirement une indication pour les piétons en amont et en aval du chantier. L'entreprise devra assurer la libre circulation des piétons en toute sécurité aux abords du chantier.

En cas de dégradation, de l'espace public (chaussées, trottoirs, bordures, panneaux mobiliers urbains, végétations...), la remise en état sera effectuée aux frais de l'entreprise. Elle se fera un point d'honneur à laisser l'emplacement aussi propre que lors de son arrivée.

Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par l'entreprise, par affichage aux extrémités des sections réglementées.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, ENEDIS.

Article 3 : La Police Municipale et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Essarts-en-Bocage, le 4 octobre 2024

**Pour le Maire,
Le Maire délégué de la mairie déléguée de Boulogne**



Joël MERCIER

DIFFUSION:

- ENEDIS
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers
- Service de Collecte des Ordures Ménagères
- Communauté de Communes du Pays de Saint Fulgent les Essarts - Service transport scolaire
- La Police Municipale
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie

ANNEXES:

PLAN

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



SOLUTION TECHNIQUE DE VOTRE RACCORDEMENT

Nom du client :	REIGNER	N° d'affaire :	72448743
-----------------	----------------	----------------	-----------------

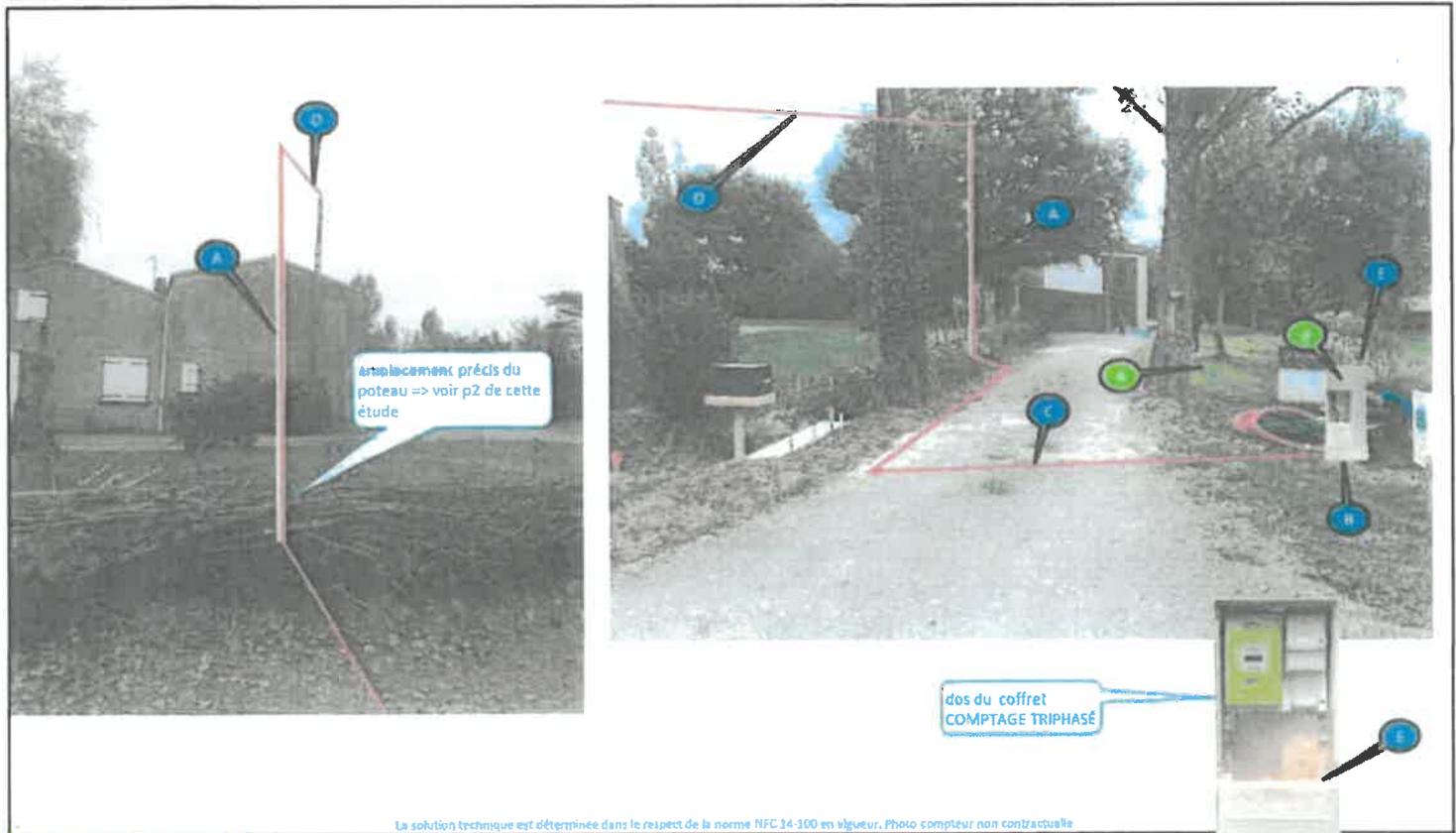
Nom et fonction de la personne au rdv : **Client** Date d'emménagement :

TRAVAUX : **000 Bis - Branchement aéro-souterrain Type 2 avec implantation support branchement**

Type de voie (liaison réseau) : **Communale**

A charge de l'client	A • Prévoir l'attestation de conformité de l'installation intérieure (Consuel)	A réaliser
	B • Choix du fournisseur d'énergie pour la mise en service	A réaliser
	C • Matérialisation de l'emplacement précis du coffret (selon photo ci-dessous)	A réaliser
	D • Liaison privative à poser par le client (Liaison C)	Réalisé

A charge d'Enedis	A • Implantation d'un poteau béton 10m sur la parcelle du client
	B • Pose au sol en limite de propriété d'un ensemble de coffrets dos à dos équipés cptr et disj TRI
	C • Terrassement liaison publique
	D • Raccordement de la liaison au réseau jusqu'au coffret extérieur
	E • Câblage comptage dans coffret côte à côte



La solution technique est déterminée dans le respect de la norme NFC 14-100 en vigueur. Photo compteur non contractuelle

Commentaires

Puissance de raccordement	Version bordereau 2000-2016	Liaison réseau > 30 m			Dérivation individuelle	Longueur Total	ΔU en %	Solution technique retenue :
		Liaison A1	Aérien	Liaison A				
38 kVA	bis - Branchement aéro-souterrain Type 2 avec pose support		10	29	Alu 35 mm²	39	0,05	X
36 kVA	Choix dans la liste				Alu 36 mm²		0,00	
Terrassement						Mètres T1	Mètres T2	Longueur Total
						14	0	14



Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.28196299,46.79148235 -1.28296879,46.79034193 -1.28247796,46.79002789
-1.28103766,46.79007197 -1.28096524,46.79112425 -1.28196299,46.79148235</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs><
/gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

(46.791482 -1.281963); (46.790342 -1.282969); (46.790028 -1.282478); (46.790072 -1.281038); (46.791124 -1.280965); (46.791482 -1.281963);